

**SYNTHESE DU DOSSIER  
ET RESUME NON TECHNIQUE**

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

## SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DU SITE SCIAGE DU BERRY .....</b>	<b>3</b>
1.1 DESCRIPTION SOMMAIRE .....	3
1.2 AMENAGEMENT DU SITE .....	3
1.3 LOCALISATION DU SITE .....	3
<b>2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>4</b>
2.1 IMPACT SUR LE PAYSAGE .....	4
2.2 IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE .....	4
2.3 IMPACT SUR LE TRAFIC .....	5
2.4 IMPACT SUR L'EAU .....	6
2.4.1 <i>Impact sur la consommation d'eau</i> .....	6
2.4.2 <i>Impact des rejets aqueux</i> .....	7
2.5 IMPACT SUR L' AIR .....	7
2.6 IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL .....	8
2.7 IMPACT SUR LE BRUIT .....	9
2.8 IMPACT SUR LES DECHETS .....	9
2.9 IMPACT SUR L'ENERGIE .....	10
2.10 IMPACT SUR LA SANTE .....	10
<b>3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER.....</b>	<b>11</b>
3.1 REPRESENTATION GRAPHIQUE DES FLUX .....	11
3.2 CONCLUSION.....	25
3.3 EFFETS DOMINOS .....	27
3.4 MESURES PRISES POUR LA SECURITE .....	28

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

## Préambule

Ce résumé non technique a pour fin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact et dans l'étude de dangers. Pour la clarté du document, nous avons réalisé un résumé non technique de la totalité du dossier.

## 1. PRESENTATION DU SITE SCIAGE DU BERRY

### 1.1 DESCRIPTION SOMMAIRE

La société Sciage du Berry est une filiale de la SAS Tonnellerie RADOUX à Jonzac (17500). La société est le fournisseur de la Tonnellerie RADOUX en merrain. Les sociétés Sciage du Berry et Tonnellerie RADOUX appartiennent au groupe Tonnellerie FRANCOIS FRERES.

La société a été créée en 1962 et rachetée en 1989 par le groupe RADOUX. L'implantation du site et la construction des bâtiments actuels datent de 2005, l'augmentation de la capacité des outils de production et de stockage de 2011.

### 1.2 AMENAGEMENT DU SITE

SCIAGE DU BERRY possède à ce jour deux activités, une activité principale de merranderie et une activité secondaire de torréfaction.

L'activité merranderie consiste à fabriquer les merrains nécessaires pour la réalisation de fûts de chêne.

L'activité de torréfaction consiste à torréfier des copeaux ou des staves (inserts) qui permettent d'apporter les propriétés organoleptiques du bois aux vins contenus en cuves inox.

Le site est soumis à autorisation pour son activité de travail du bois rubrique 2410.

### 1.3 LOCALISATION DU SITE

#### Adresse du site :

ZA des Noraies  
36290 Mézières en Brenne

#### Parcelle cadastrale :

Section	N° plan	Commune	Situation administrative
A3	1096	Mézières en Brenne	Propriété
A3	760	Mézières en Brenne	Propriété
A3	1019	Mézières en Brenne	Propriété
A3	1020	Mézières en Brenne	Propriété
A1	47	St Michel en Brenne	Propriété
A1	48	St Michel en Brenne	Propriété
A1	304	St Michel en Brenne	Propriété

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

A1	332	St Michel en Brenne	Propriété
A1	333	St Michel en Brenne	Propriété
A1	334	St Michel en Brenne	Propriété
A1	335	St Michel en Brenne	Propriété
A1	339	St Michel en Brenne	Propriété
A1	342	St Michel en Brenne	Propriété

Le site est bordé par :

- Au sud, des terrains disponibles pour l'implantation de nouvelles entreprises et des habitations,
- Au nord, des terrains boisés et terrains disponibles pour l'implantation de nouvelles entreprises,
- A l'est, des terrains disponibles et l'entreprise de fabrications de charpentes industrielles (actuellement sans activité et en vente),
- A l'ouest, des habitations et des terrains boisés.

## 2. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Les impacts environnementaux induits par le projet SCIAGE du BERRY ont été étudiés au regard de l'état du site à la date de dépôt du dossier.

### 2.1 IMPACT SUR LE PAYSAGE

Rappelons que SCIAGE DU BERRY ne se situe pas dans un périmètre de protection du patrimoine culturel et architectural. Il n'offre aucune covisibilité avec les monuments ou sites classés de la zone d'étude. Le site est par conséquent sans incidence sur le patrimoine culturel et architectural.

Le site possède des aires d'espaces verts engazonnées avec l'implantation d'arbre.

Les bâtiments sont construits de façon à avoir une hauteur, un choix de couleur et des matériaux en cohérence architecturale et en respectant le règlement de la ZA des Noraies.

### 2.2 IMPACT SUR LA FAUNE ET LA FLORE

- **Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) :**

Une ZNIEFF de type II se situe sur la commune de Mézières en Brenne et Saint Michel en Brenne: La Grand Brenne n° 24000060.

Le site se situe dans l'emprise de cette zone

- **Zone Importante pour la conservation des Oiseaux (ZICO) :**

Aucune ZICO n'a été répertoriée sur la commune d'implantation du site.

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

• **Zone Natura 2000 :**

Une Zone Natura 2000, directive habitats est recensée sur la commune de Mézières en Brenne et de Saint Michel en Brenne : La Grande Brenne n° FR2400534.

Une Zone Natura 2000, directive Oiseaux est recensée sur la commune de Mézières en Brenne et de Saint Michel en Brenne : Brenne n° FR2410003.

Le site se situe à quelques mètres de l'emprise de cette zone.

• **Réserve Naturelle Nationale :**

Aucune Réserve Naturelle Nationale n'est répertoriée sur la commune de Mézières en Brenne et de Saint Michel en Brenne.

• **Zone Humide :**

Une zone humide d'importance internationale, convention de RAMSAR est recensée sur la commune de Mézières en Brenne et de Saint Michel en Brenne : Zone Humide la Brenne, d'une superficie de 140 000 ha.

Le site se situe dans l'emprise de cette zone.

• **Autre classement :**

Les communes de Saint Michel en Brenne et de Mézières en Brenne sont situées dans le Parc Régional de la Brenne et d'où le site également.

☞ Le site SCIAGE DU BERRY est situé dans le périmètre de protection de zones naturelles protégées. Cependant l'ensemble des points présentés dans l'étude d'impact et la notice d'incidence permettent d'affirmer que le site n'est pas susceptible d'avoir d'impacts sur la zone Natura 2000 *la Grande Brenne* et sur la zone Natura 2000 *la Brenne*.

**2.3 IMPACT SUR LE TRAFIC**

Les approvisionnements en matières premières et les expéditions des produits finis se font exclusivement par voie routière. Les camions empruntent principalement les routes départementales D925, D6 et D15.

L'inventaire du trafic généré par l'activité de SCIAGE DU BERRY est le suivant :

Type de véhicules	Rotation - Trafic maximal /jour	Rotation – Trafic moyen/jour
Véhicules légers (personnel)	26	24
Véhicules légers (visiteurs)	2	1
Camions (livraisons/expéditions)	25	7

Les horaires d'approvisionnement et de livraison sont de 7 heure le matin à 19 heure l'après midi. Un plan de circulation est défini pour faciliter les flux de véhicules.

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

Le nombre de places de stationnement total mis à la disposition du personnel est conforme aux exigences de l'urbanisme.

Aucun camion ne stationne de manière permanente sur le site et aucun camion ne stationne à l'extérieur du site.

Les nuisances potentielles associées aux camions fréquentant le site sont les suivantes :

- pollution atmosphérique,
- bruit au niveau des routes d'accès et du site,
- accroissement de l'encombrement des voies routières.

De manière générale, le trafic généré par l'activité de SCIAGE DU BERRY, tant au niveau des véhicules légers que des poids lourds est inférieur à 4% du trafic actuel (valeur déterminée par rapport aux valeurs obtenues pour la D925).

Il n'y aura pas d'augmentation du trafic.

**=> L'impact de l'activité du site sur le trafic routier des axes environnants n'est pas considéré comme significatif par rapport au trafic actuel.**

## 2.4 IMPACT SUR L'EAU

### 2.4.1 Impact sur la consommation d'eau

- **Situation actuelle**

La zone d'étude est desservie par :

- le réseau d'adduction d'eau potable : le site SCIAGE DU BERRY est relié au réseau communal,
- le réseau d'assainissement : le site SCIAGE DU BERRY est relié au réseau communal.

Le site exploite un puit de pompage en nappe.

Le raccordement à l'arrivée générale est équipé d'un dispositif de disconnection pour éviter tout retour d'eau polluée dans le réseau d'adduction publique et d'un compteur d'eau en entrée du site. Cet ensemble de protection est vérifié annuellement par une personne compétente.

L'eau de ville est utilisée pour les besoins :

- domestiques (sanitaires, restauration, process),

La consommation annuelle sur les cinq dernières années est :

	2008	2009	2010	2011	2012
Adduction	176 m <sup>3</sup>	126 m <sup>3</sup>	83 m <sup>3</sup>	148 m <sup>3</sup>	242 m <sup>3</sup>
Forage	101 100 m <sup>3</sup>	71 437 m <sup>3</sup>	72 831 m <sup>3</sup>	85 915 m <sup>3</sup>	82 715 m <sup>3</sup>

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

## 2.4.2 Impact des rejets aqueux

Les réseaux d'eau du site SCIAGE DU BERRY sont séparatifs.

La gestion de la ségrégation des eaux, puis de l'évacuation des effluents aqueux est assurée par plusieurs réseaux :

- Le **réseau d'eaux pluviales** de voiries et de toiture,
- Le **réseau d'eaux non-domestiques**,
- Le **réseau d'eaux usées domestiques**.

### Eaux sanitaires

Les eaux sanitaires du site sont rejetées dans le réseau d'assainissement communal et traitées par la station d'épuration de Mézières en Brenne.

### Eaux pluviales

Les eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées sont collectées par deux réseaux différents sur le site :

- les eaux pluviales de ruissellement des aires bétonnées autour des bâtiments, considérées comme potentiellement polluées ;
- les eaux pluviales de toiture considérées comme potentiellement non polluées.

Les eaux pluviales des toitures sont collectées dans un réseau séparé et acheminées par des conduites d'évacuations spécifiques vers la lagune. Elles ne sont pas traitées par un séparateur hydrocarbure (eaux pluviales non souillées).

Les eaux pluviales des zones imperméabilisées (aires bétonnées autour des bâtiments) sont collectées dans un réseau séparé et acheminées vers le fossé situé à proximité du site, elles passent par le bassin de rétention. Elles ne sont pas traitées par des séparateurs hydrocarbures.

### Eaux usées industrielles

De l'eau potable est utilisée pour le process, pour le refroidissement des copeaux. Cette eau est en circuit fermée, il n'y a pas de contact avec les copeaux.

## 2.5 IMPACT SUR L'AIR

### • *Situation actuelle*

Il n'y a aucune émission dans l'atmosphère de fumées épaisses, gaz toxiques dans les conditions normales d'exploitation.

Les seuls rejets atmosphériques générés par les installations de SCIAGE DU BERRY sont :

- \* Les gaz d'échappement des véhicules lourds et légers transitant sur le site,
- \* L'installation de torréfaction (fonctionnant au gaz).

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

## 2.6 IMPACT SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL

On ne recense pas de captage d'eau potable à proximité du site

Le site n'est pas inscrit dans les périmètres de protection de forages AEP.

L'activité de SCIAGE du BERRY ne génère en fonctionnement normal aucun rejet vers le sous-sol et les eaux souterraines.

Les risques de pollution des sols et des sous-sols, en fonctionnement normal, sont faibles étant entendu que les bâtiments sont entièrement bétonnés, supprimant le risque d'infiltration d'eau et de pollution des sols.

De plus, aucune manipulation de produits chimiques n'est réalisée à l'extérieur des bâtiments.

A noter qu'une quantité infime de produits chimiques est présente sur le site.

Les mesures habituelles de prévention de la pollution des sols et des sous-sols sont mises en œuvre, à savoir l'étanchéité des sols des ateliers ainsi que l'élimination des déchets suivants les filières réglementaires adaptées.

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

## 2.7 IMPACT SUR LE BRUIT

### • *Situation actuelle*

La société Bureau Veritas a réalisée, le 5 mai 2011, des mesures de bruit aérien en limite de propriété et dans l'environnement du site SCIAGE DU BERRY à Mézières en Brenne (36).

Ces mesures avaient pour but de déterminer les niveaux de bruit initial (ou « bruit résiduel ») sur le site, dans les périodes de jour et de nuit définies par la réglementation en vigueur (soit respectivement 7h-22h et 22h-7h).

Les mesures ont été réalisées en 3 points situés en limite de propriété du site et au droit des zones à émergence réglementée (ZER) les plus proches:

- Point n°1 : limite de propriété ouest proche stockage bois et voisins (ZER),
- Point n°2 : limite de propriété sud proche aire palettes et voisins (ZER),
- Point n°3 : limite de propriété nord-est proche ateliers.

Ces points sont situés en limite de propriété du site, de façon à inclure les périodes de jour et de nuit définies par la réglementation en vigueur (à savoir respectivement 7h-22h – 22h-7h).

Les principales sources de bruit liées à l'activité du site SCIAGE DU BERRY sont :

- Equipements fixes
  - ✓ des machines de travail du bois présentes à l'intérieur des ateliers, telles que les scies,
  - ✓ un système de captation des sciures (Cyclofiltre),
- A l'extérieur des bâtiments,
  - ✓ mouvements de chariots élévateurs,
  - ✓ mouvements de camions pour livraisons et expéditions,
  - ✓ trafic de véhicules sur les voies de circulations internes au site (principalement sur le parking).

Les niveaux de bruit générés, lors de notre visite, par les installations du site ne comportent pas de tonalité marquée au sens de l'arrêté cité en référence.

## 2.8 IMPACT SUR LES DECHETS

Les déchets générés sur le site sont de deux catégories :

- Les Déchets non dangereux
  - Déchets d'emballages papier, carton, plastiques, bois ;
- Les Déchets Dangereux
  - Huiles usagées
  - Batteries.

Les déchets liés à l'activité de SCIAGE DU BERRY sont triés puis confiés à des filières d'élimination spécifiques.

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

## 2.9 IMPACT SUR L'ENERGIE

Les seules formes d'énergie nécessaires au fonctionnement des installations du site sont l'électricité et le gaz.

En 2012, la consommation électrique est de 662 806 kWh et la consommation de gaz de 37,631 tonnes.

Les mesures prises sont les suivantes :

- \* Suivi périodique des consommations énergétiques (électricité et gaz),
- \* Isolation thermique des bâtiments limitant ainsi les pertes de chaleur au niveau des bureaux et des ateliers.

Il est également important de rappeler que la consommation électrique est difficilement compressible car directement liée à l'outil de travail de SCIAGE DU BERRY, tout comme la consommation de gaz.

## 2.10 IMPACT SUR LA SANTE

Une évaluation des risques sanitaires liée aux activités du site SCIAGE DU BERRY a été réalisée. Elle est présentée en détail en partie 3 du dossier.

Au vu des méthodologies et de la bibliographie, validées à la date de rédaction de l'étude, les émissions de NOx, CO, SO2 et poussières étudiées dans la présente Etude des Risques Sanitaires, permettent de respecter les recommandations des autorités sanitaires en terme d'impact sur la santé pour les effets chroniques.

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

### **3. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER**

A l'issue de l'identification des potentiels de dangers et de l'analyse des risques, les phénomènes dangereux identifiés et étudiés pour le site SCIAGE DU BERRY sont :

- l'incendie du stockage des produits boisés pour l'œnologie,
- l'incendie des stockages de merrains et de bois à broyer.

#### **3.1 REPRESENTATION GRAPHIQUE DES FLUX**

Schéma des flux d'incendie du stockage de produits boisés pour l'œnologie :

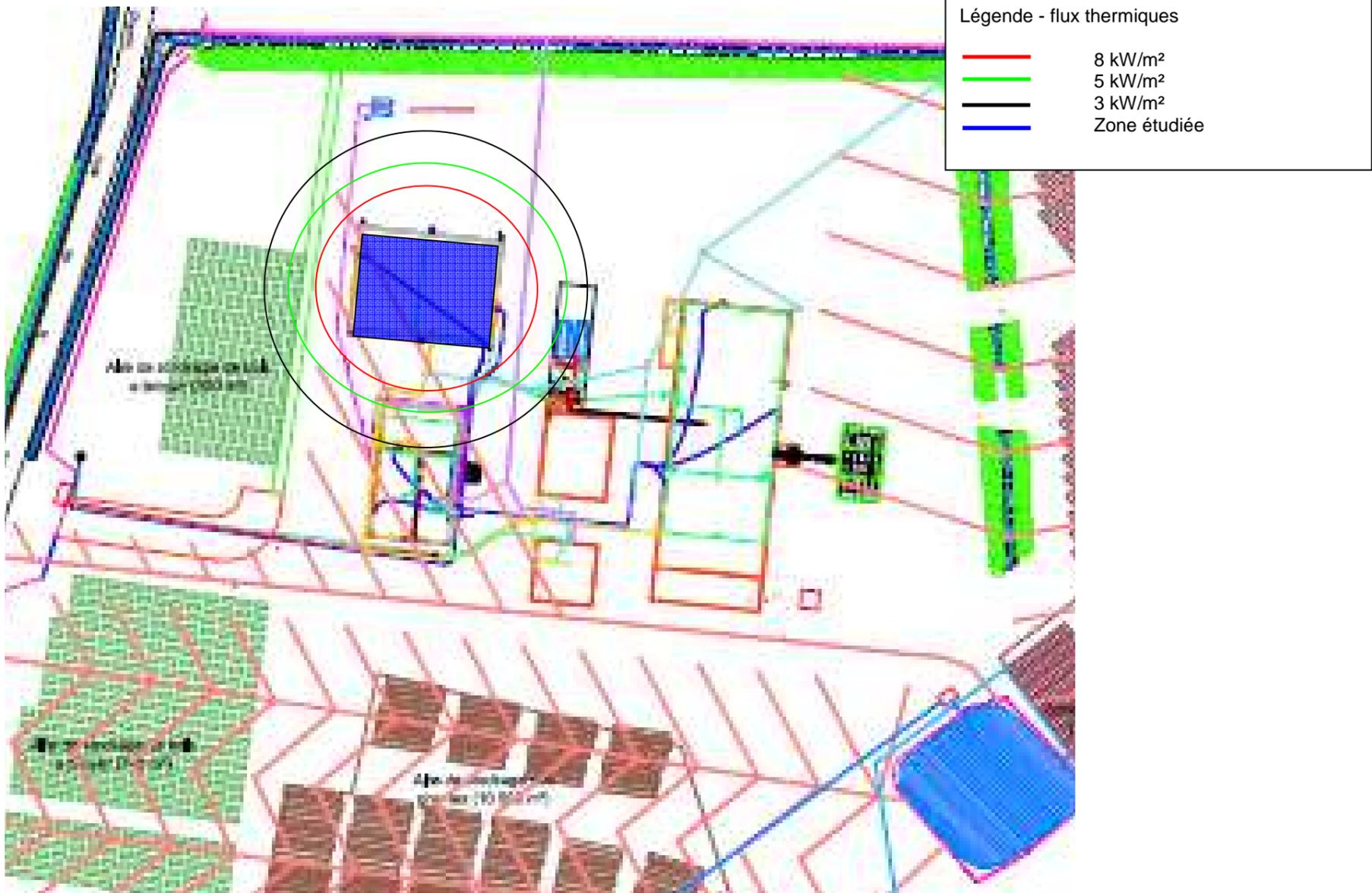


Schéma des flux d'incendie du stockage de bois à broyer A :

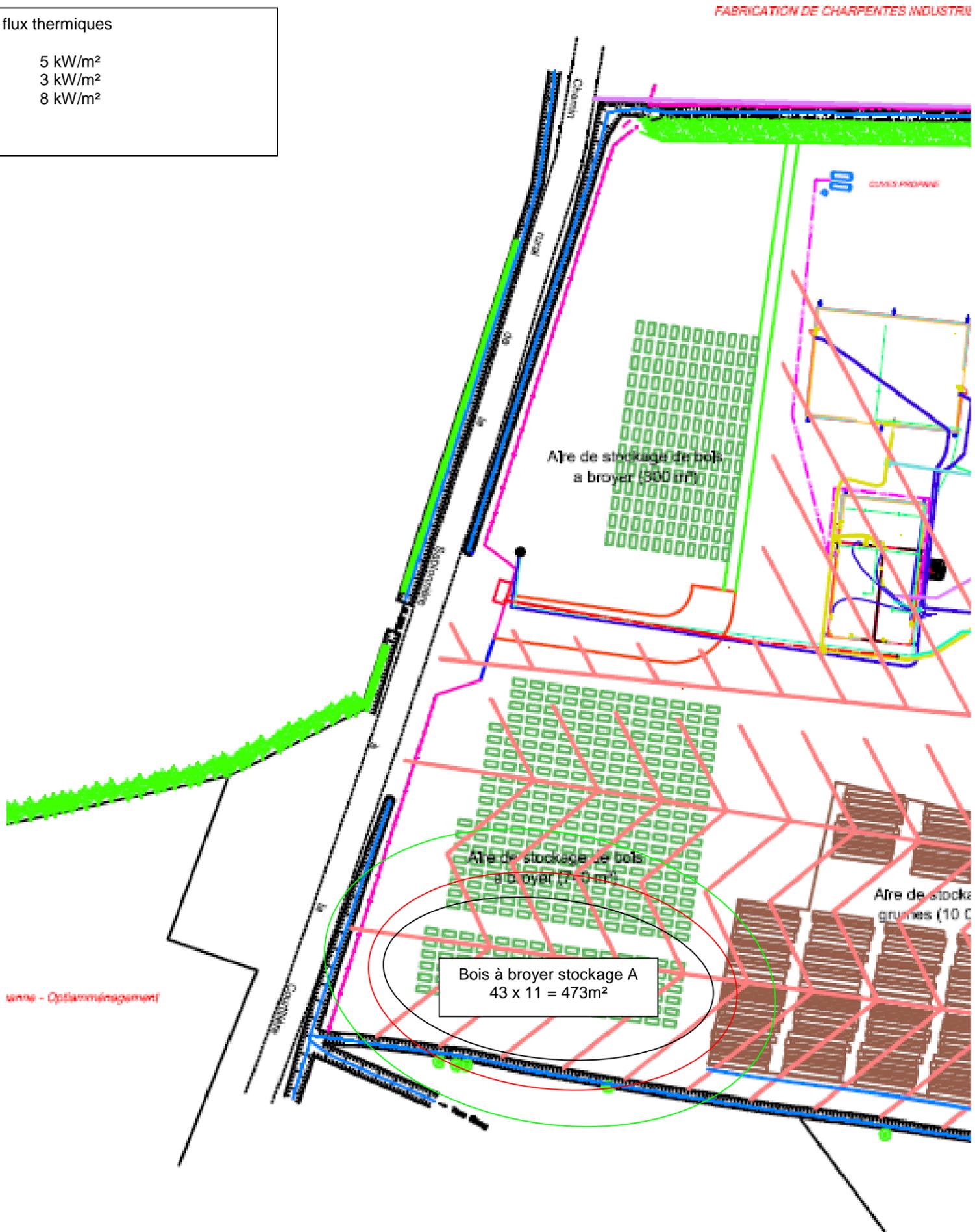
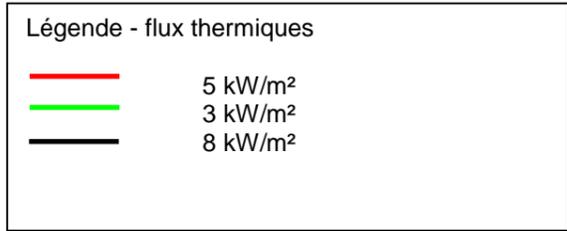


Schéma des flux d'incendie du stockage de bois à broyer B :

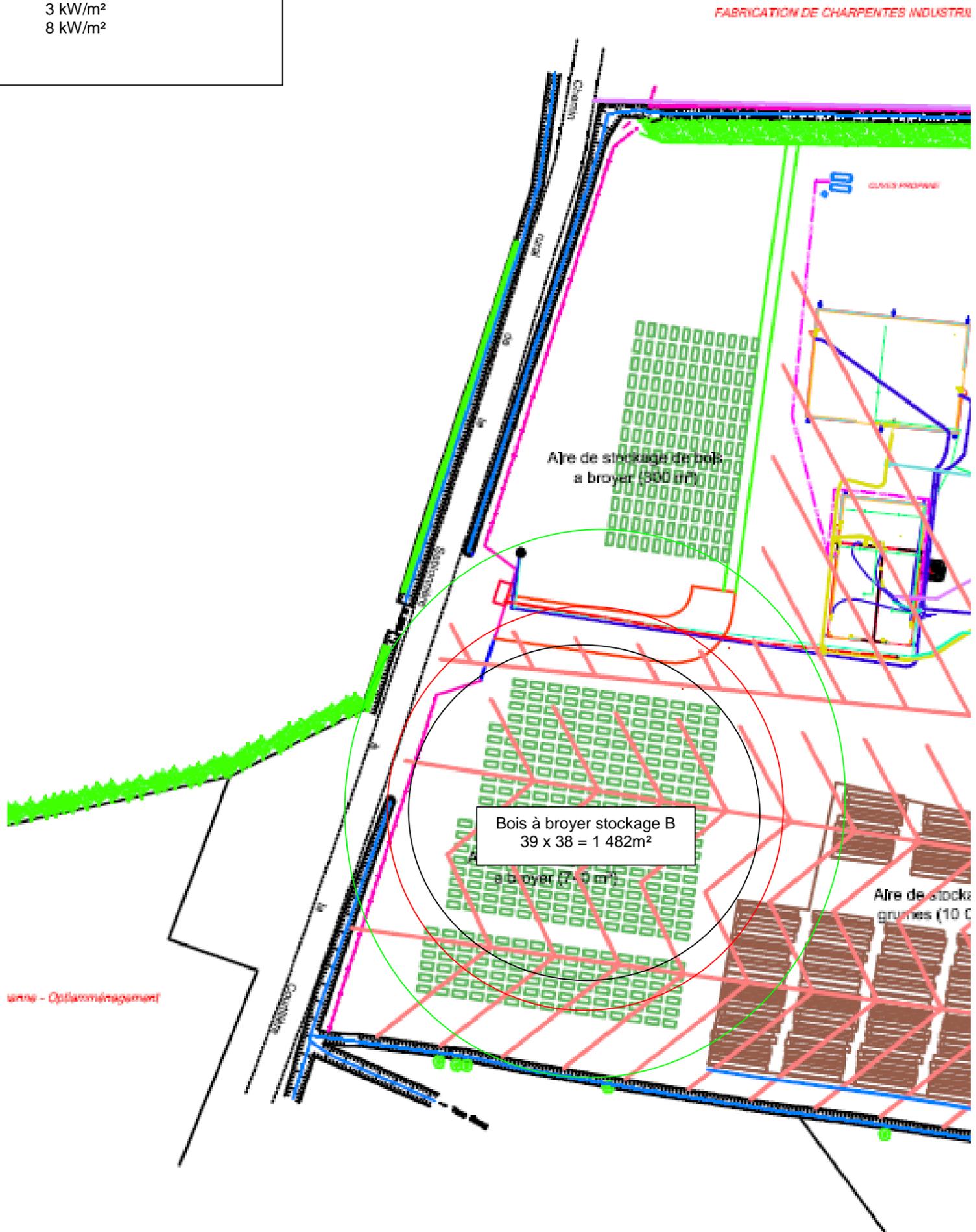
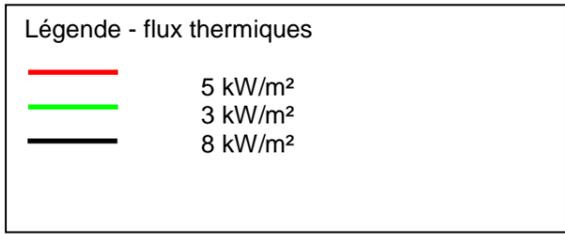


Schéma des flux d'incendie du stockage de merrains C :

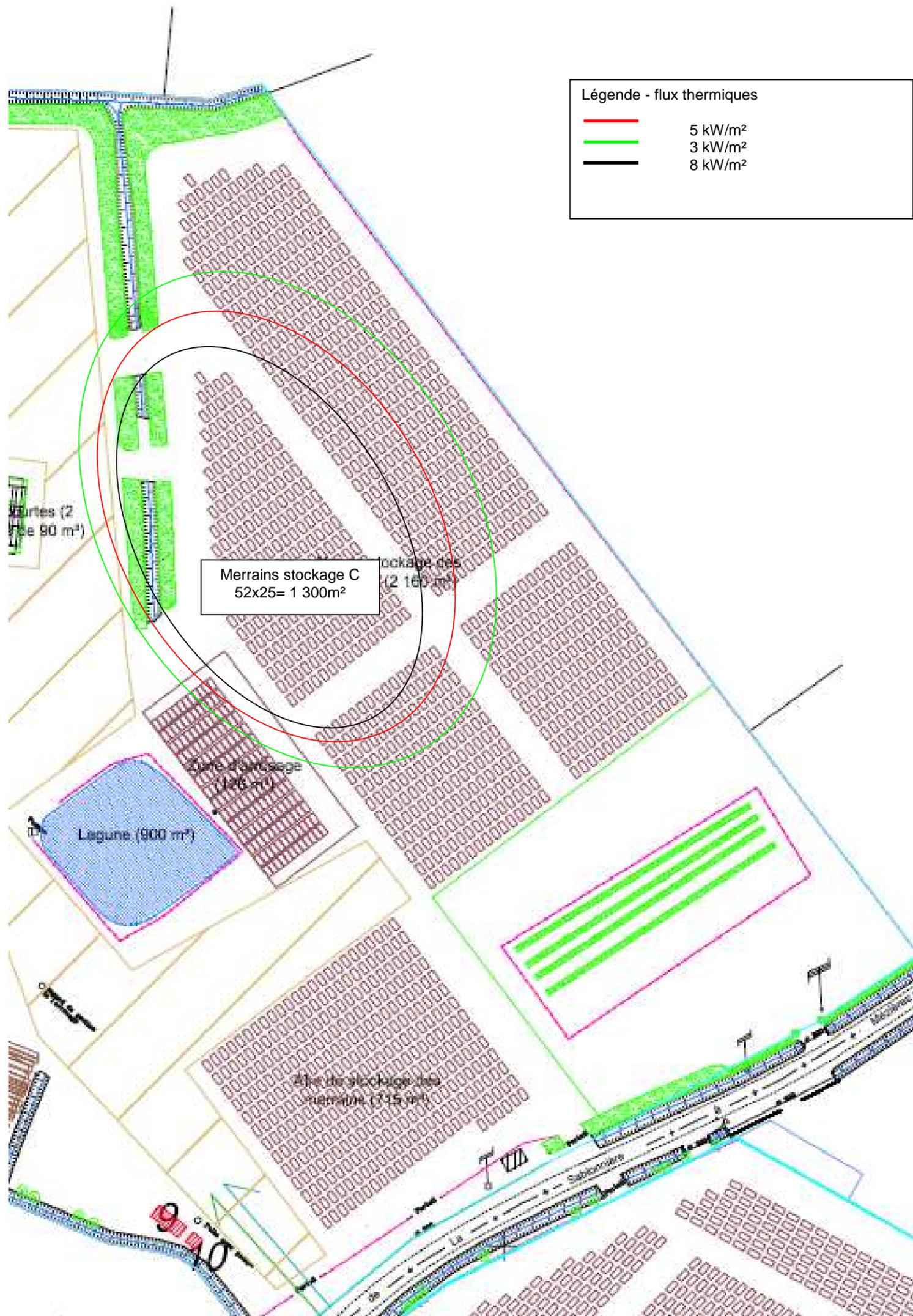


Schéma des flux d'incendie du stockage de merrains D :

Légende - flux thermiques

	5 kW/m <sup>2</sup>
	3 kW/m <sup>2</sup>
	8 kW/m <sup>2</sup>



Schéma des flux d'incendie du stockage de merrains E :

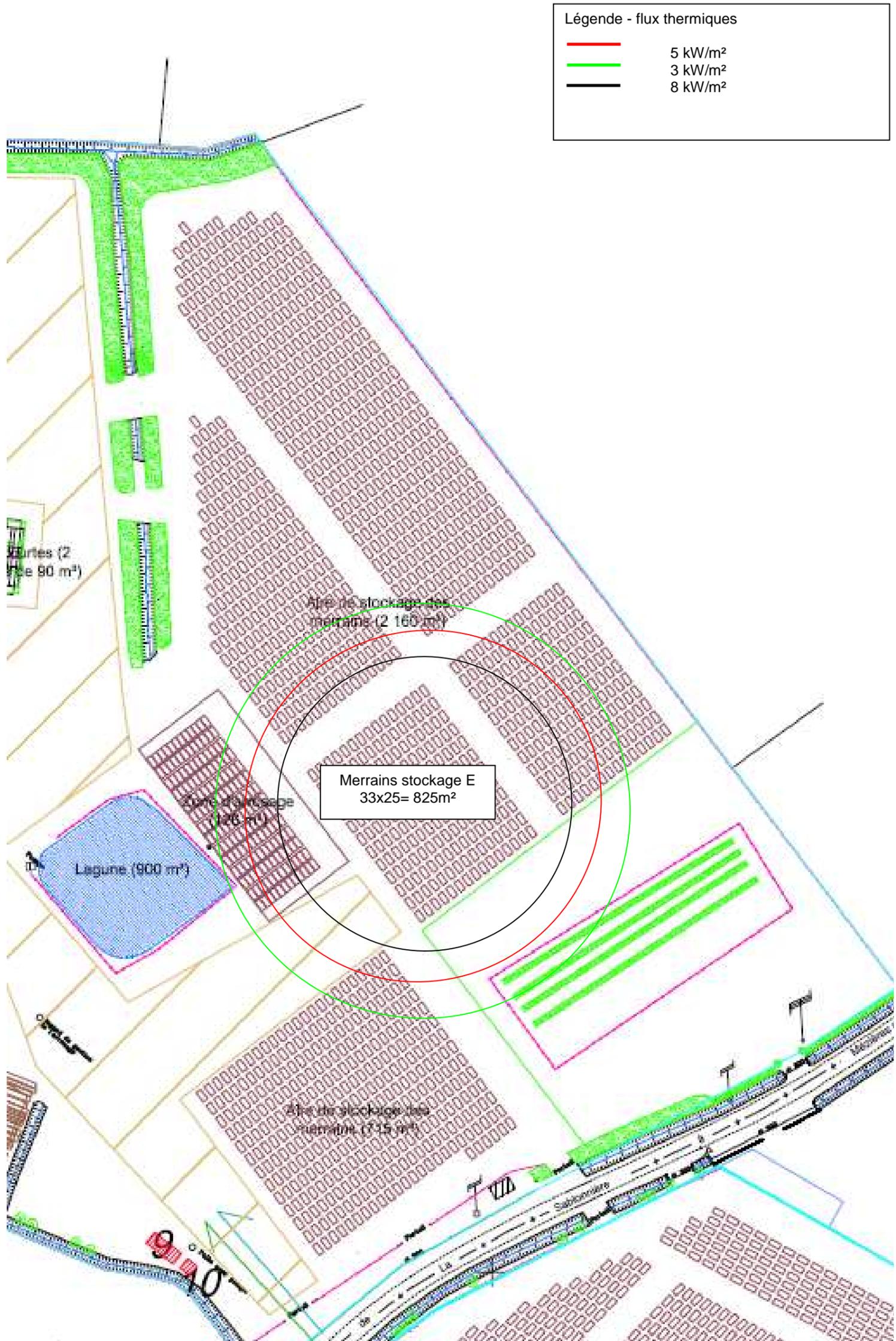


Schéma des flux d'incendie du stockage de merrains F :

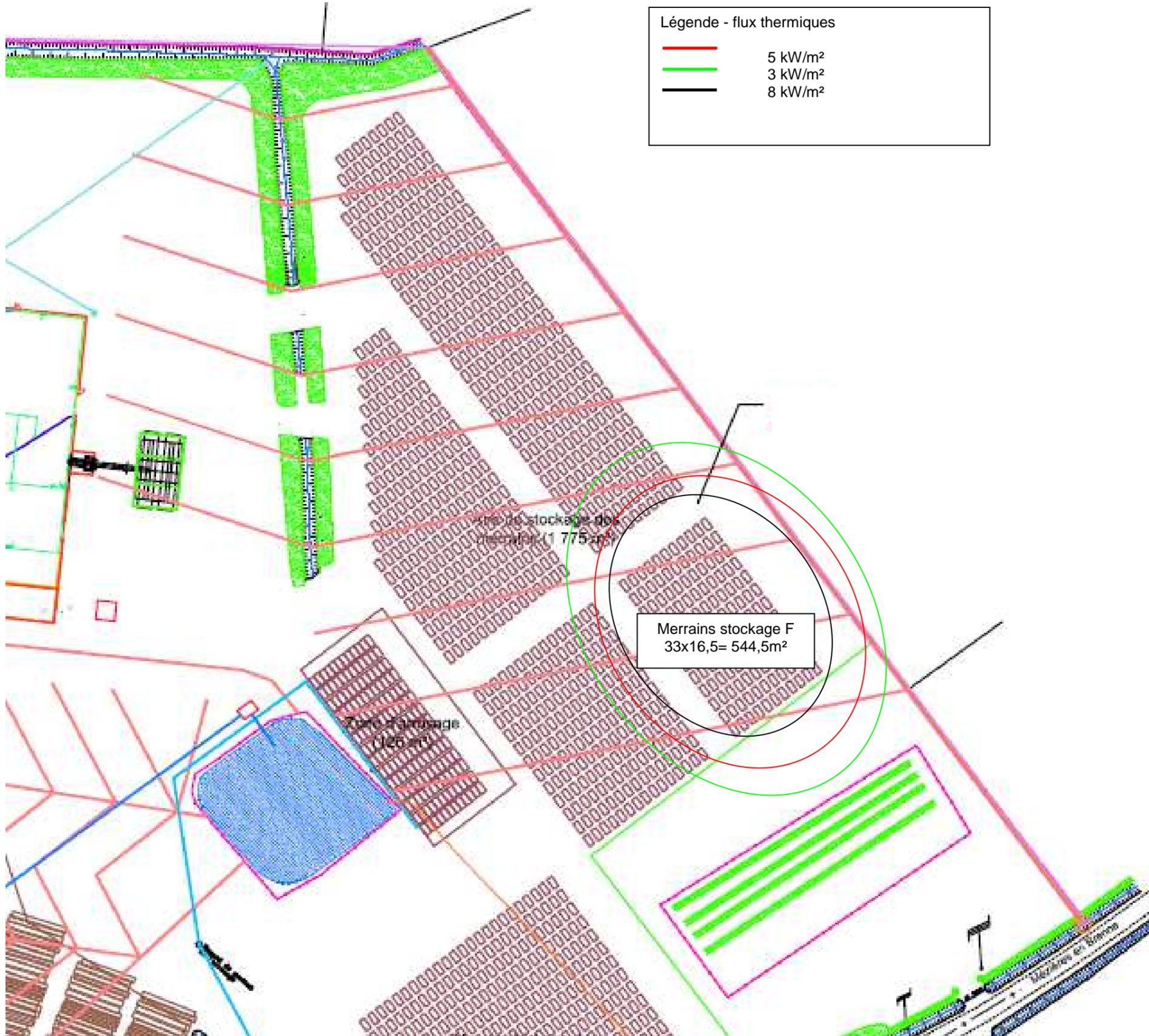


Schéma des flux d'incendie du stockage de merrains G :

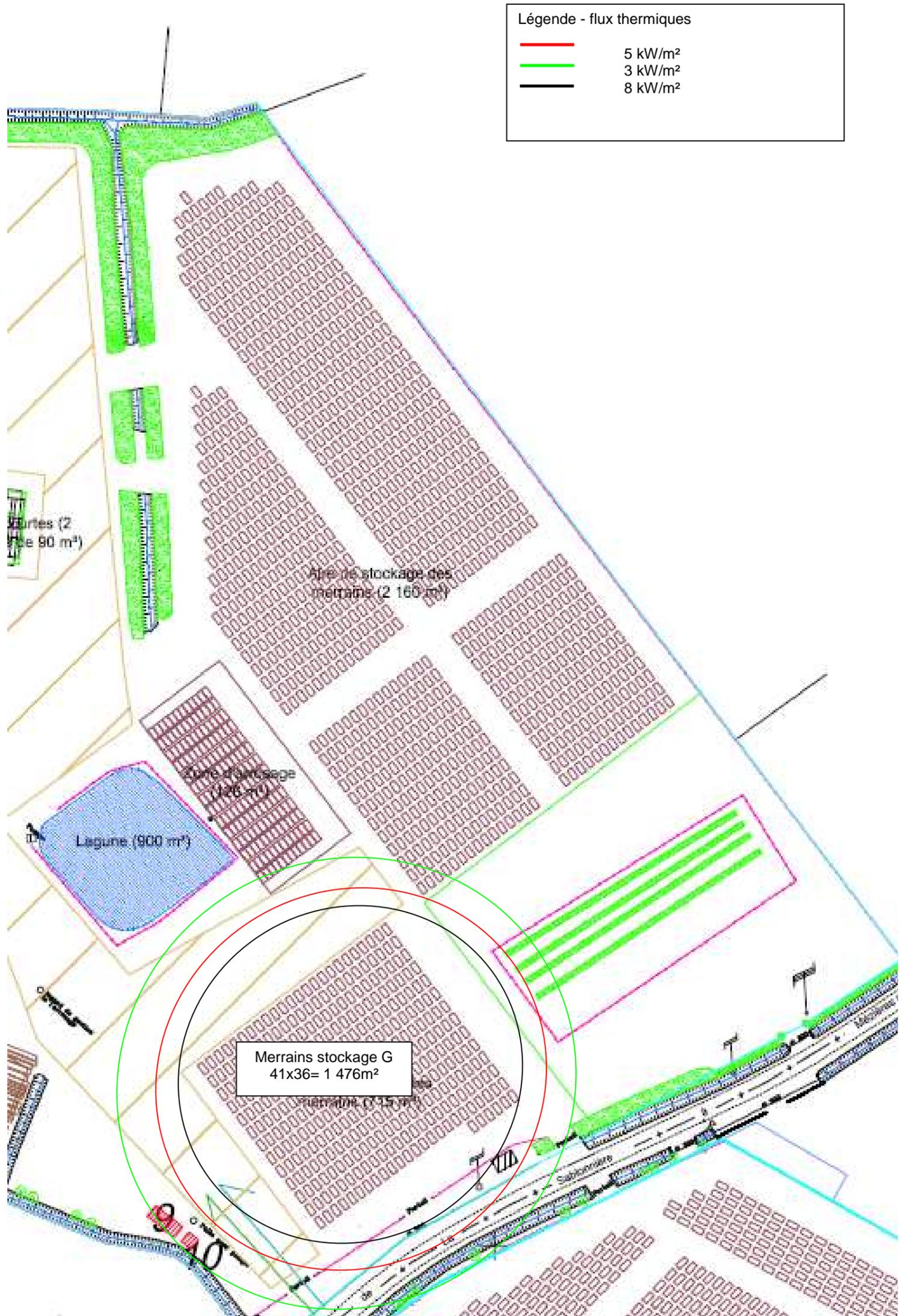


Schéma des flux d'incendie du stockage de merrains H :

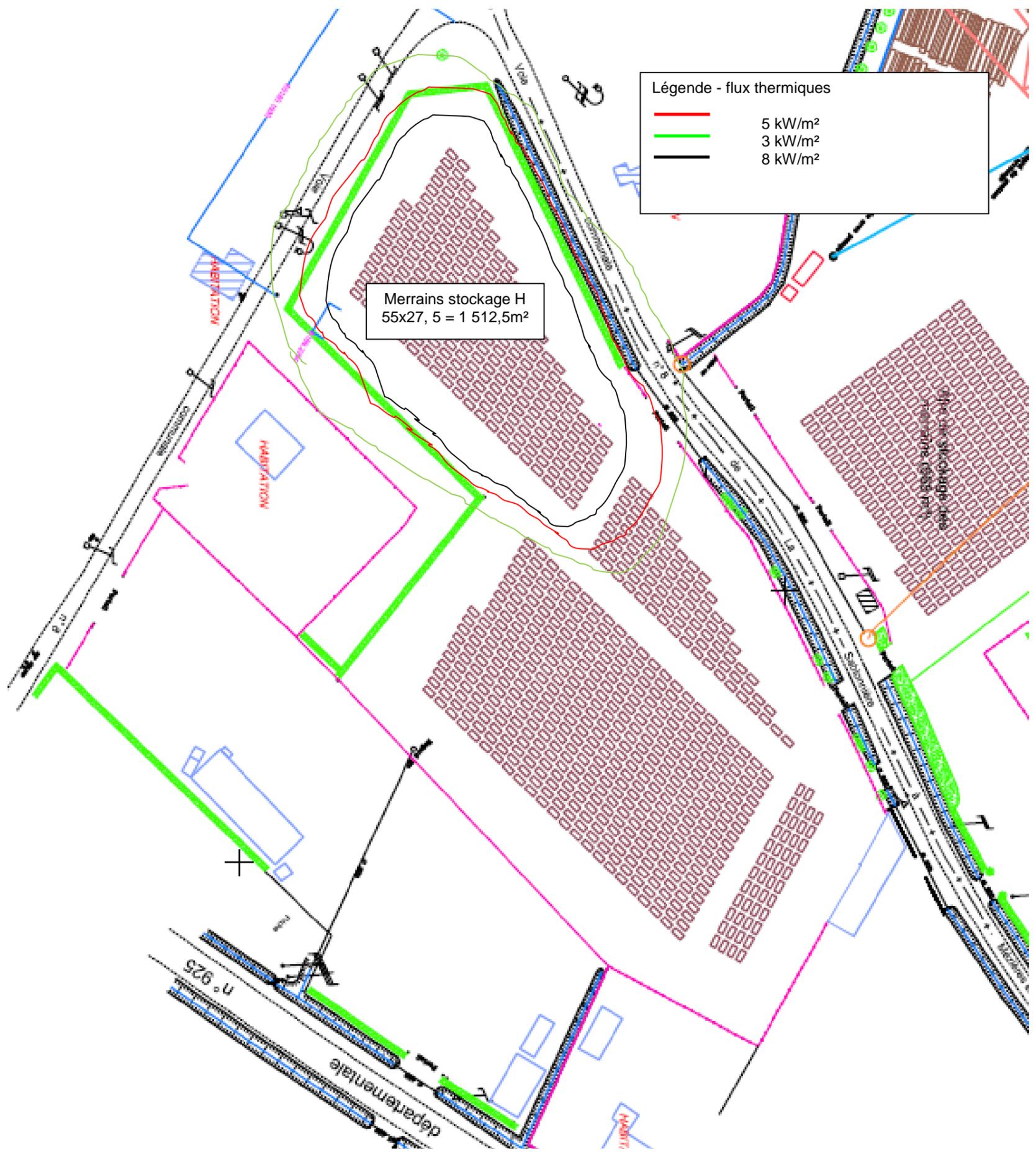


Schéma des flux d'incendie du stockage de merrains I :

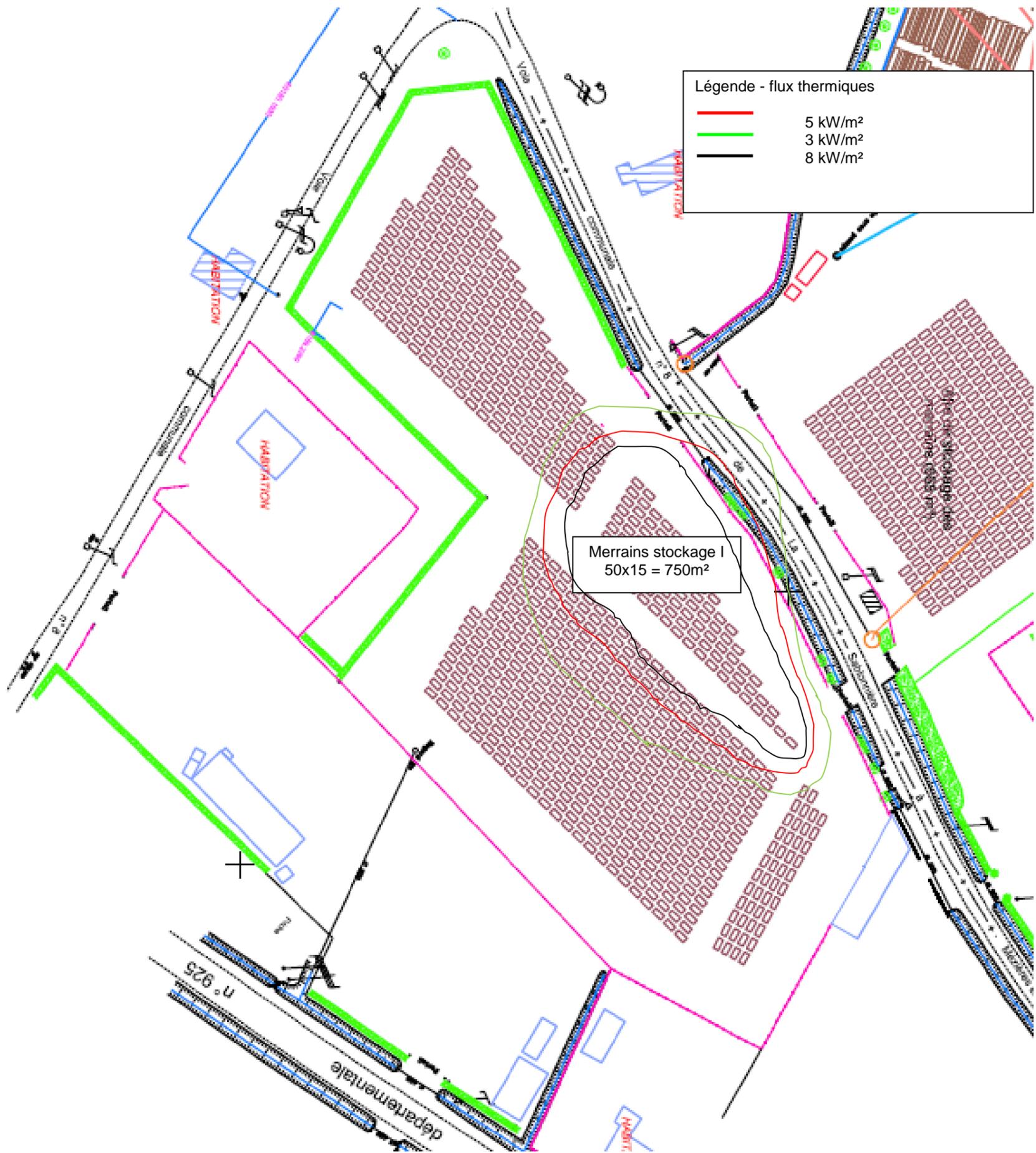


Schéma des flux d'incendie du stockage de merrains J

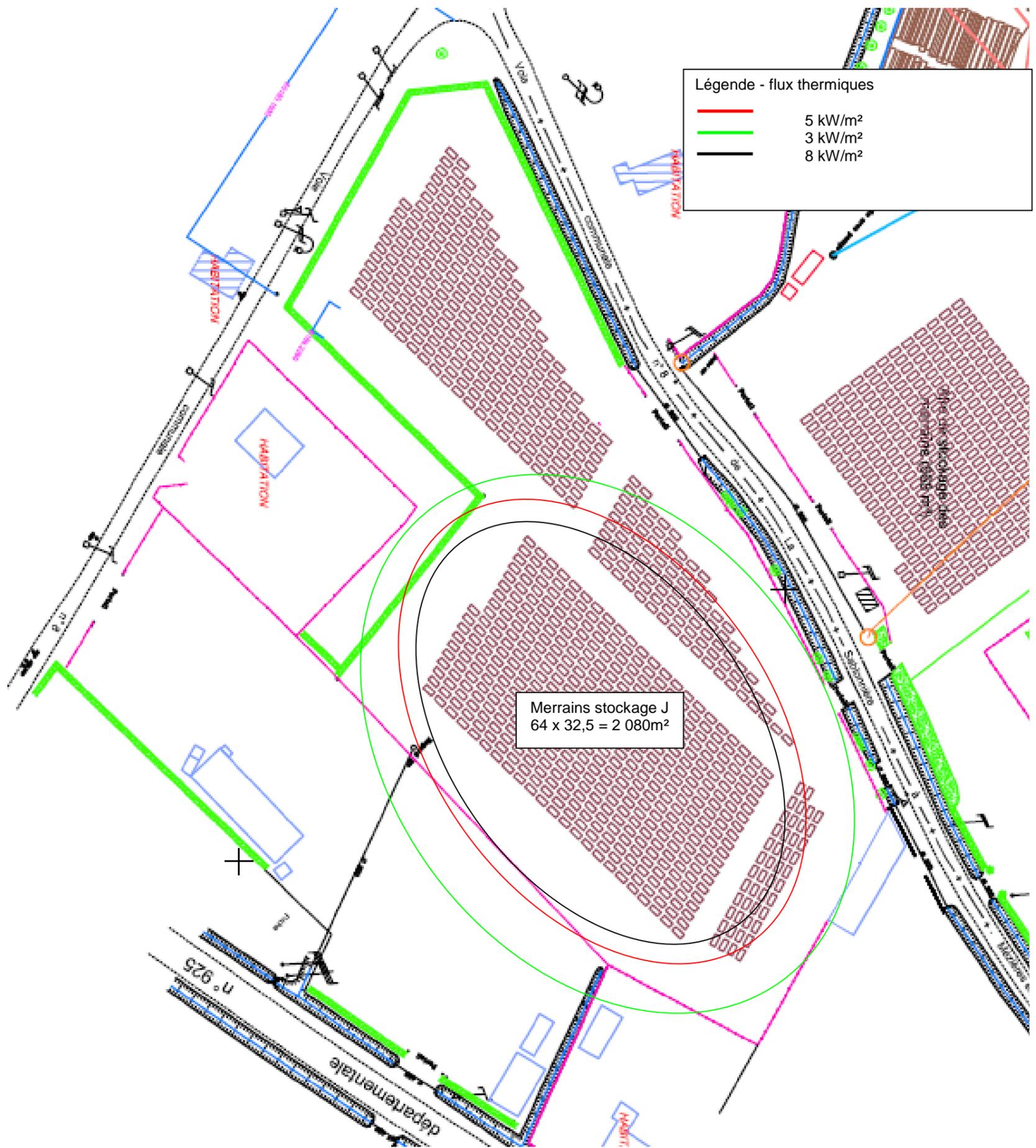


Schéma des flux d'incendie du stockage de merrains K

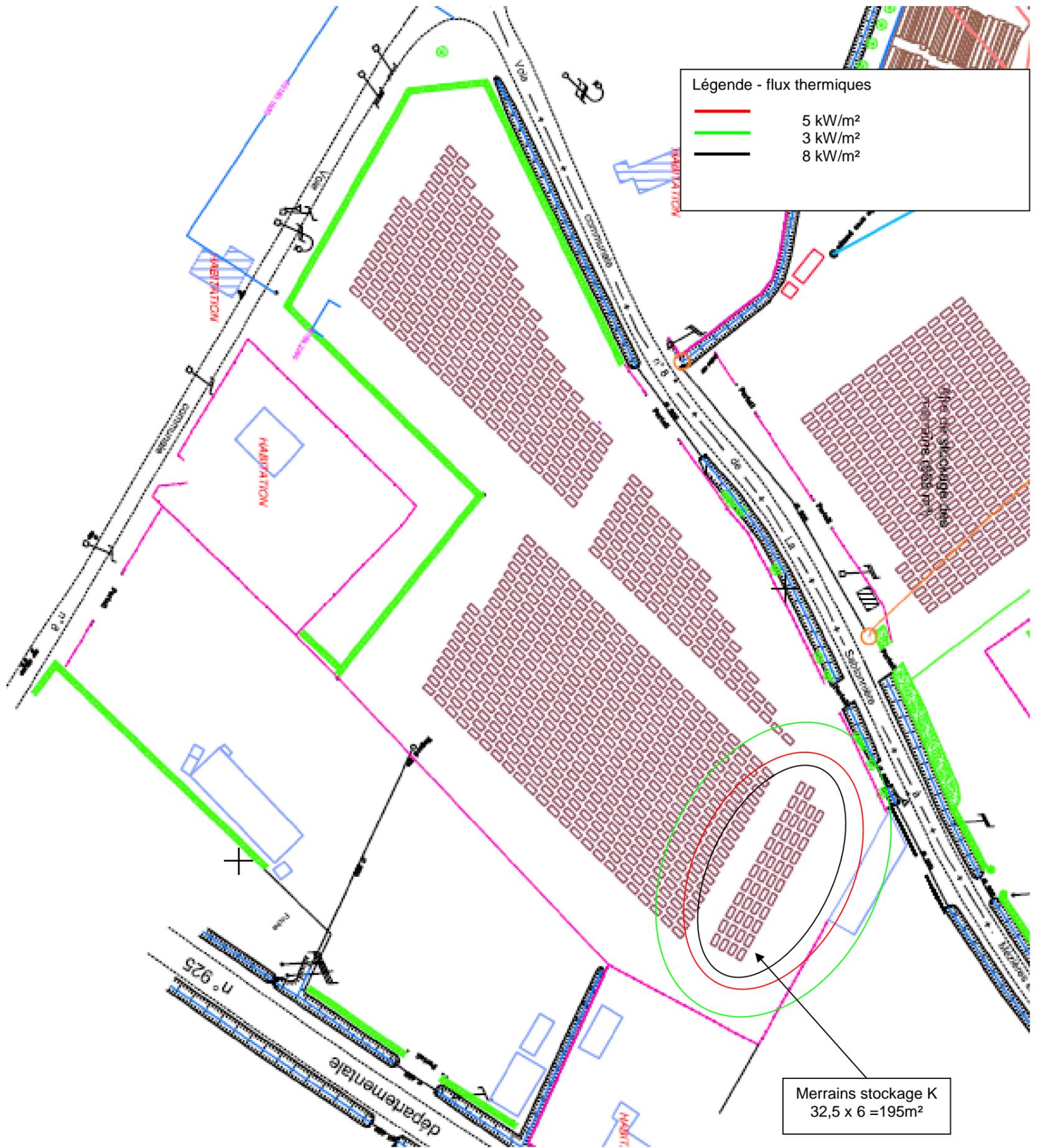
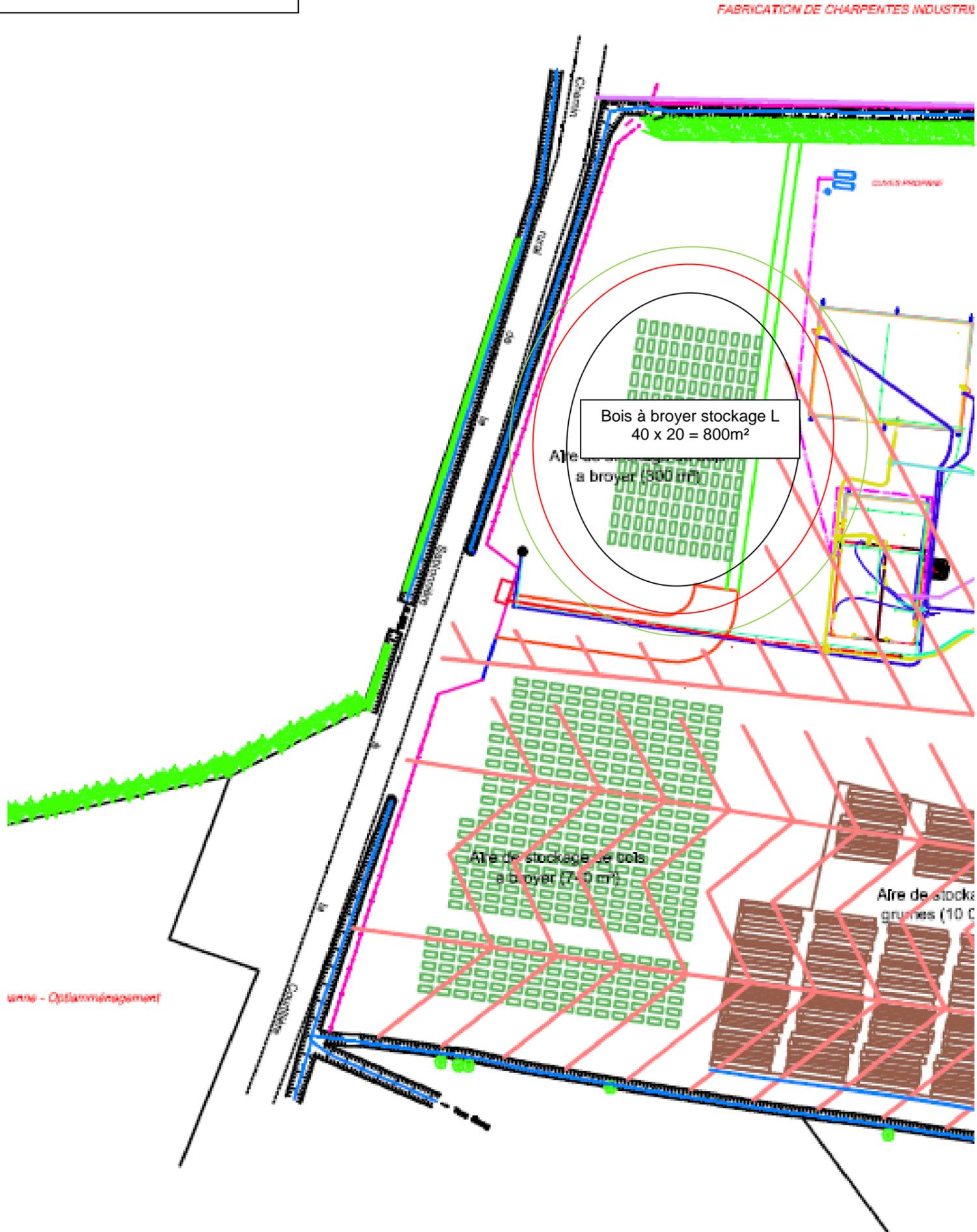


Schéma des flux d'incendie du stockage de bois à broyer L :

Légende - flux thermiques	
	5 kW/m <sup>2</sup>
	3 kW/m <sup>2</sup>
	8 kW/m <sup>2</sup>



SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non t de l'étude d'impact e danger
-----------------	--	---

### 3.2 CONCLUSION

**Les conclusions et mesures prises ou prévues pour chaque scénario sont les suivantes :**

#### **Pour le stockage des produits boisés pour l'œnologie**

On peut constater qu'aucun flux ne sort des limites de propriétés. On note également que les flux de 8kW/m<sup>2</sup> n'atteignent aucune installation voisine et donc qu'il n'y a pas d'effets dominos.

#### **Pour les stockages de merrains et de bois à broyer**

Stockage de bois à broyer A :

Seuls les flux de 3 et 5 kW sortent légèrement des limites de propriétés mais sans atteindre d'ERP, d'habitations ou d'entreprises. Les flux de 5 kW n'atteignent aucune route de circulation.

Les flux de 8 kW atteignent cependant le stockage de bois à broyer B ce qui peut générer des effets dominos. Cependant l'entreprise a mis en place de larges allées permettant aux services de secours d'intervenir.

Stockage de bois à broyer B :

Seuls les flux de 3 kW sortent légèrement des limites de propriétés mais sans atteindre d'ERP, d'habitations ou d'entreprises.

Les flux de 8 kW atteignent cependant le stockage de bois à broyer A ce qui peut générer des effets dominos. Cependant l'entreprise a mis en place de larges allées permettant aux services de secours d'intervenir.

Stockage de merrains C :

L'ensemble des flux de 3, 5 et 8 kW sont maintenus dans les limites de propriétés et n'atteignent aucun ERP, habitations ou entreprises. Les flux de 8 kW atteignent cependant les stockages de merrains D et E ainsi que le stockage au niveau de la zone d'arrosage, ce qui peut générer des effets dominos. Cependant l'entreprise a mis en place de larges allées permettant aux services de secours d'intervenir.

Stockage de merrains D :

Seuls les flux de 3 et 5 kW sortent légèrement des limites de propriétés mais sans atteindre d'ERP, d'habitations ou d'entreprises. Les flux de 5 kW n'atteignent aucune route de circulation.

Les flux de 8 kW atteignent cependant le stockage de merrains C et F ce qui peut générer des effets dominos. Cependant l'entreprise a mis en place de larges allées permettant aux services de secours d'intervenir.

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

#### Stockage de merrains E :

L'ensemble des flux de 3, 5 et 8 kW sont maintenus dans les limites de propriétés et n'atteignent aucun ERP, habitations ou entreprises. Les flux de 8 kW atteignent cependant les stockages de merrains C et F ainsi que le stockage au niveau de la zone d'arrosage, ce qui peut générer des effets dominos. Cependant l'entreprise a mis en place de larges allées permettant aux services de secours d'intervenir.

#### Stockage de merrains F :

Seuls les flux de 3 et 5 kW sortent légèrement des limites de propriétés mais sans atteindre d'ERP, d'habitations ou d'entreprises. Les flux de 5 kW n'atteignent aucune route de circulation.

Les flux de 8 kW atteignent cependant le stockage de merrains E et frôlent le D ce qui peut générer des effets dominos. Cependant l'entreprise a mis en place de larges allées permettant aux services de secours d'intervenir.

#### Stockage de merrains G :

Seuls les flux de 3 et 5 kW sortent légèrement des limites de propriétés et atteignent le chemin communal mais n'atteignent aucun ERP, habitations ou entreprises.

Les flux de 8 kW n'atteignent aucun des autres stockages de merrains donc pas d'effets dominos.

#### Stockage de merrains H :

Seuls les flux de 3 et 5 kW sortent légèrement des limites de propriétés mais sans atteindre d'ERP, d'habitations ou d'entreprises. Les flux de 5 kW n'atteignent aucune route de circulation.

Les flux de 8 kW n'atteignent aucun des autres stockages de merrains donc pas d'effets dominos.

#### Stockage de merrains I :

Seuls les flux de 3 et 5 kW sortent légèrement des limites de propriétés mais sans atteindre d'ERP, d'habitations ou d'entreprises. Les flux de 5 kW n'atteignent aucune route de circulation.

Les flux de 8 kW atteignent cependant les stockages de merrains H et J ce qui peut générer des effets dominos. Cependant l'entreprise a mis en place de large allée permettant au service de secours d'intervenir.

#### Stockage de merrains J :

Les flux de 8 kW sont maintenus dans les limites de propriétés et n'atteignent aucun ERP, habitations ou entreprises. Ils atteignent cependant les stockages de merrains I et K ce qui peut générer des effets dominos.

Toutefois, l'entreprise a mis en place de larges allées permettant aux services de secours d'intervenir.

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

Les flux de 3 et 5 kw sortent des limites de propriétés mais n'atteignent aucun ERP, route, habitations ou entreprises. Sauf pour le flux de 3kw qui touche le hangar d'une propriété voisine (hangar non habité).

Stockage de merrains K :

Seul les flux de 3 et 5 kW sortent légèrement des limites de propriétés mais sans atteindre d'ERP, d'habitations ou d'entreprises Sauf le hangar d'une propriété voisine (hangar non habité). Le flux de 5 kW n'atteint aucune route de circulation.

Les flux de 8 kW atteignent cependant le stockage de merrains J ce qui peut générer des effets dominos. Cependant l'entreprise a mis en place de larges allées permettant aux services de secours d'intervenir.

Stockage de bois à broyer L :

L'ensemble des flux de 3, 5 et 8 kW sont maintenus dans les limites de propriétés et n'atteignent aucun ERP, habitations ou entreprises. Les flux de 8 kW n'atteignent aucun des autres stockages de merrains donc pas d'effets dominos.

Pour cette étude, nous avons comme dans les études menées par l'INERIS, plafonné la hauteur de flammes à 3 fois la hauteur du stockage.

Les stockages sont positionnés à une distance de 10 m des limites de propriétés afin de limiter la sortie des flux thermiques.

Les flux de 5kW/m<sup>2</sup> ne touchent aucune habitation.

Les terrains situés autour de la scierie seront des terrains destinés à être occupés par des industries ou à vocation industrielle.

### 3.3 EFFETS DOMINOS

#### **Effets domino internes :**

En cas d'incendie dans un endroit du site, il est possible que l'incendie se propage aux installations avoisinantes, cependant les flux de 8kW n'atteignent pas de bâtiment mais peuvent atteindre des stockages voisins appartenant au site.

La société a éloigné l'ensemble des stockages proches des limites de propriétés de 10 m permettant ainsi de limiter la sortie des flux.

Les flux qui sortent encore avec ces modélisations n'atteignent aucune habitation ou ERP. Les terrains actuellement atteints sont des terrains destinés à être occupés par des industries ou à vocation industrielle.

#### **Effets domino externes :**

Les bâtiments et installations de SAS SCIAGE DU BERRY sont suffisamment éloignés de tout bâtiment tiers pour éviter un effet domino.

Il n'y a donc pas d'effet domino.

SCIAGE DU BERRY	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude de dangers
-----------------	--	---

### 3.4 MESURES PRISES POUR LA SECURITE

Les principales mesures pour la sécurité ont été identifiées suite à l'analyse des risques. Il s'agit :

- bandes de 10 m entre les stockages et les limites de propriétés,
- des équipements d'interventions en cas d'incendie (extincteurs, réserve incendie, RIA...),
- détection incendie,
- des trappes de désenfumage en cas d'incendie pour évacuer les fumées.

Les périodicités de contrôle sont définies par l'exploitant selon la réglementation et les normes en vigueur.